

St-Phi Actu'

Site Web de la commune : www.saintphilibert-21.fr



Octobre 2025

AFFOUAGES

Comme chaque année, c'est le moment de penser à l'entretien de nos forêts et permettre ainsi de se chauffer à moindre coût. Les **inscriptions** pour les affouages (2025/2026) sont à effectuer en mairie en fonction des heures d'ouverture, à savoir : du 10 Octobre au 31 Octobre.



Cette année, il sera exploité les parcelles n°09 / 10 et 34 avec des arbres abattus suite à des tempêtes.

Le tirage au sort pour l'attribution des lots est arrêté au lundi 10 novembre 2025 à 18h.

Don du sang

Nous rappelons la nécessité de rester mobiliser pour donner son sang. La prochaine collecte aura lieu le jeudi 9 Octobre de 14h30 à 19h00 à l'espace CHAMBERTIN.

Voici le lien pour la collecte : <https://dondesang.efs.sante.fr/trouver-une-collecte/142759/sang>.

Heure d'été-Heure d'hiver

Changement d'heure hiver 2025. Soyez à l'heure ! Le passage à l'heure d'hiver interviendra le dernier dimanche d'octobre le dimanche 26 octobre 2025. (A 3 heures du matin il sera 2 heures) Il faudra reculer la pendule d'une heure.

Déjections canines sur l'espace public

Une nouvelle fois, il est constaté la présence de déjections canines sur les trottoirs et espaces verts de la commune.

Nous vous rappelons que tout propriétaire est évidemment tenu de ramasser les déjections canines sur l'espace public (trottoirs, espaces verts, jeux publics...). Et cela, par mesure d'hygiène.

S'il vous plaît, vous qui êtes propriétaires de chiens, ayez un peu compréhension. Ramassez les crottes de votre chien **est crucial pour maintenir la propreté de nos espaces publics et prévenir les mauvaises odeurs.**

Alors pour la promenade, chacun son petit sac et l'animal de compagnie tenu en laisse pour constater et ramasser la déjection.

Plateforme de déchets - Poubelles de rues

Nous rappelons que la plate-forme de déchets ne doit recevoir que des déchets de tailles des haies et arbustes de petits diamètres (pas de troncs d'arbres). Des décharges comme celle de BROCHON sont à votre disposition. De même, il est inadmissible de mettre dans les poubelles de rues vos déchets ménagers et bouteilles de verre.

Cimetière

Nous déplorons une nouvelle fois des vols de fleurs ou plantes mises sur les tombes. Ces actes sont inadmissibles et répréhensibles. MERCI de respecter nos morts.